



Municipalité de Servion

Servion, le 30 juillet 2012

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal no 19-2012

Concernant :

L'agrandissement du parking des Cullayes par la création de 20 places supplémentaires

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Lors de la construction du giratoire en 1996, les travaux entrepris incluaient l'aménagement de 45 places de parc dont 8 ont été cédées au Café du Raisin. Cette compensation se justifiait pas la suppression d'anciennes places situées sur la parcelle du restaurant, pour réaliser le giratoire.

Le solde des places était destiné à couvrir un déficit de zone de parcage lié notamment à la proximité des bâtiments locatifs. Il était surtout prévu que cette zone soit mise à disposition des locataires de la salle communale qui, à l'époque ne bénéficiait pas du succès qu'elle connaît désormais.

Exposé des motifs :

Aujourd'hui, suite aux travaux réalisés en 2010, notre salle communale offre de nombreux avantages alliant pratique, accessibilité et confort. Ces atouts en font un objet recherché pour de nombreuses activités, aussi bien pour les familles que pour les associations et les collectivités. Ainsi se déroulent tour à tour mariages, fêtes de village, assemblées diverses, manifestations de sociétés locales ou cours de danse et de gymnastique.

Le potentiel d'utilisation de ce bâtiment pourrait cependant encore être développé notamment dans le domaine de séminaires qu'organisent les sociétés. En effet, l'espace modulable permet d'aménager simultanément pour le même utilisateur une partie conférence et une partie repas. Les organisateurs peuvent bénéficier de moyens audio-visuels de qualité, de tables et de chaises répondant aux exigences des salles de réunion modernes.

La cuisine offre la possibilité de préparer des repas chauds ou d'offrir un lieu de travail optimal pour un traiteur qui peut bénéficier de vaisselle et d'ustensiles répondant aux attentes d'une cuisine professionnelle.

Malgré tous ces avantages, la Municipalité se trouve freinée dans ses démarches prospectives essentiellement par un nombre de places de parc insuffisant. En effet la capacité de la salle est de l'ordre de 100 personnes, ce qui correspond à 50 véhicules environ. En d'autres termes, la capacité du parking actuel est insuffisante. On le voit à chaque manifestation dans la grande salle lorsque le centre du village est envahi par des automobilistes qui parquent sauvagement.

Ce projet s'inscrit également dans la perspective de développement des transports publics qui demande que des places de parc soient mises à disposition des utilisateurs.

Descriptif des travaux

Plusieurs variantes ont été étudiées afin d'intégrer au mieux la création de cet ouvrage en tenant compte de l'environnement, de l'emprise sur le terrain communal, des aspects sécuritaires, de la proximité de la salle communale et des nuisances liées au chantier.

La variante que nous vous soumettons dans ce préavis est celle qui respecte le mieux les critères énoncés ci-dessus.

Les travaux concernent principalement la partie de terrain située au nord du parking existant, limité en son extrémité par le jardin du collège.

Ils comportent :

- *Travaux préparatoires de l'infrastructure routière :*
 - ✓ Décapage de la terre végétale.
 - ✓ Démolition, sciage et dépose des éléments existants, tels que chaussée, bordures et pavés.
 - ✓ Terrassement y compris réglage des niveaux.
- *Réalisation de la superstructure routière :*
 - ✓ Mise en place de la couche de fondation.
 - ✓ Pose des bordures et des différents rangs de pavés.
 - ✓ Mise en place de grilles gazon pour parking.
 - ✓ Pose du revêtement bitumineux.
 - ✓ Remise à niveaux des regards et des vannes existants.
 - ✓ Construction de socles pour luminaires (éclairage public).
- *Remise en état des lieux.*
- *Création de 20 places de parc pour voitures, ce qui portera la capacité du parking à 65 places.*
- *Déplacement des 5 places moto contre le jardin du collège.*
- *Aménagement de la sortie sur la route du Signal incluant la modification du trottoir.*
- *Arborisation la place dans le but de créer des zones d'ombres.*

Il est important de rappeler qu'il existe 10 places de stationnement sur la parcelle où se situe la salle communale. Celles-ci sont bien entendu prioritairement mises au profit des usagers de la salle communale.

Avec la création de ces aménagements, la Municipalité est convaincue qu'il sera possible de couvrir les besoins futurs en termes de stationnement.

Financement :

Le coût global des travaux se monte à Fr. 115'000.00.

Il comprend les travaux de génie-civil, les divers et imprévus, les honoraires du géomètre, ainsi que le marquage des places selon les nouvelles normes VSS 640291.

Conclusions :

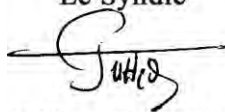
Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Servion

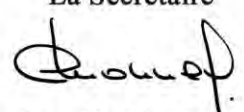
- vu le préavis municipal no 19-2012,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux d'agrandissement du parking des Cullayes par la création de 20 places supplémentaires,**
- **de financer ce montant par un compte d'investissement dont l'amortissement se monte à Fr. 3'840.00 sur 30 ans (par le compte no 440.331.200).**

Le Syndic

Gilbert Cuttelod



La Secrétaire

Claudine Monney

Municipal responsable : Cédric Matthey

